



BULLETIN D'INSCRIPTION

23^{ème} RALLYE INTERNATIONAL RMC LUC sur MER, le 12 JUIN 2011

A retourner impérativement avant le **27/05/2011** (Aucune inscription ne sera prise sur place).

Rétro Moto Côte de Nacre

Place du Docteur Sustendal - 14530 LUC sur MER – Tél. et Fax. : 02.31.96.90.04

Courriel : RMCLUC@yahoo.fr

NOM : _____ PRENOM : _____ DATE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ TELEPHONE : _____

EMAIL : _____ @ _____

CLUB : _____ MARQUE MOTO : _____ ANNEE : _____

TYPE : _____ CYLINDREE : _____ cc N° IMMATRICULATION : _____

FRAIS DE PARTICIPATION AU RALLYE :

-SOIRÉE DU SAMEDI 11 JUIN (Buffet à la Salle Tessel de Luc sur Mer) :

♦ 20,00 € par personne soit : _____ x 20,00 € = _____ €

- JOURNEE DU DIMANCHE 12 JUIN :

♦ PILOTE _____ x 26,00 € = _____ €

♦ ACCOMPAGNANT _____ x 20,00 € = _____ €

♦ ENFANT (en dessous de 10 ans) _____ x 10,00 € = _____ €

TOTAL = _____ €

BOURSE D'ECHANGES du Samedi 11 juin de 7h30 à 17h00

Réservation Exposants (2 € le mètre linéaire) soit : _____ ml x 2 € = _____ €

TOTAL GENERAL (Frais de Participation + Bourse d'Echanges) = _____ €

Par chèque libellé à l'ordre du RMC LUC sur MER

REGLEMENT

Les motos devront être **antérieures à 1965** : aucune demande d'inscription de moto plus récente ne sera acceptée.

Le casque (homologué) et le costume en accord avec l'époque de la moto seront les bienvenus.

Le participant déclare être en possession du permis de conduire et d'une attestation d'assurance en cours de validité pour la moto inscrite au rallye, ainsi que de l'assurance de tout passager éventuel.

N° du permis de conduire : _____ Délivré par : _____ le : _____

Nom de la Compagnie d'Assurance : _____ N° de police d'assurance : _____

Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative aux infractions aux lois, règlements et arrêtés municipaux. Tout manquement sera exclusivement supporté par l'auteur.

Les participants déclarent décharger les organisateurs de toute responsabilité civile ou pénale découlant de l'usage de leurs motos pour tout dommage corporel ou matériel, causé aux tiers ou à eux-mêmes, dans quelque condition que ce soit.

TRES IMPORTANT : Les engagements devront impérativement être parvenus avant le **27/05/2011** au R.M.C.

Aucune demande d'annulation d'inscription, reçue après le **05/06/2011**, ne donnera lieu à remboursement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement.

Fait à _____ le _____ 2011 Signature

P.S: Pour être valide, votre bulletin d'inscription doit impérativement comporter votre n° de permis de conduire, de police d'assurance et le règlement financier.